

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

CELLULE ACHATS MARCHES PUBLICS

DECISION MUNICIPALE n°2024-342

Achat de fournitures scolaires et de bureau

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020-05-27 du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2131-1,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité de mettre à disposition des élèves des écoles maternelles et élémentaires, des fournitures nécessaires à leur scolarité,

Considérant la possibilité pour les services de la Ville et de ses établissements de recourir à ce marché pour les besoins de leurs activités (centre de loisirs, maison de la culture et de la jeunesse, crèches...),

Considérant la publication d'un avis d'appel public à la concurrence sur www.maximilien.fr et le BOAMP le 18 avril 2024,

Considérant que les sociétés Lacoste, Papeteries Pichon, Infotext, Erget Buro et Alda Majuscules ont remis une candidature et une offre,

Considérant que l'ensemble des offres remises est arrivé dans les délais et est conforme,

Considérant la phase de négociation lancée par courriel en date du 1^{er} juillet 2024 auprès de l'ensemble des candidats,

Considérant que le représentant légal du pouvoir adjudicateur a jugé l'offre de la société PICHON, sise ZAC l'Orme les Sources, 750 Rue Colonel Louis Lemaire à Veauche (42340) comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse,

Vu le budget communal,

DECIDE

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire
Acte publié le 18 / 11 / 2024

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20241113-DM-CAM-2024-342-AR
Date de télétransmission : 13/11/2024
Date de réception préfecture : 13/11/2024

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E
L I B E R T É - É G A L I T É - F R A T E R N I T É

Article 1 : De conclure un marché soumis à la procédure adaptée concernant l'achat de fournitures scolaires et de bureau avec la société PICHON, sise ZAC l'Orme les Sources, 750 Rue Colonel Louis Lemaire à Veauce (42340), sans montant minimum et pour un montant maximum de 210 000 € HT soit 252 000 € TTC.

Article 2 : Précise que le marché sera conclu avec le titulaire, à compter de la notification, pour une durée initiale d'un an puis reconductible deux fois par reconduction tacite. La durée totale du marché ne pourra pas excéder trois ans.

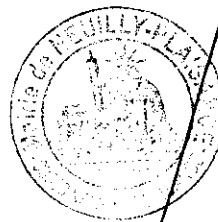
Article 3 : Dit qu'il sera rendu compte de la signature de cette décision au prochain Conseil Municipal.

Article 4 : Dit qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 13 NOV. 2024



Christian DEMUYNCK

Maire

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire

Acte publié le 18 / 11 / 2024

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20241113-DM-CAM-2024-342-AR
Date de télétransmission : 13/11/2024
Date de réception préfecture : 13/11/2024